

CONTRAT CHAMPIGNONS DE PARIS 2022-2023

Contrat d'engagement pour la période du 21 Octobre 2022 au 6 Octobre 2023

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente entre la productrice de champignons de couche Anne Gragnic, et les membres de l'AMAP Les Gumes de Saint Sébastien sur Loire. Le contrat débute le vendredi 21 OCTOBRE 2022 et se termine le vendredi 6 OCTOBRE 2023 pour 21 livraisons. Il est toutefois possible de s'inscrire à tout moment. L'engagement se fera alors pour le nombre de livraisons restant. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui sont livrés. Adhésion à l'AMAP les Gumes obligatoire ; cotisation : 5€ /an.

Le produit :

Champignons de Paris, d'une belle couleur noisette, et plus savoureux que son cousin blanc. Les champignons sont apportés à la distribution EN VRAC. Ils sont pesés sur place et conditionnés dans des sachets papier pour faciliter leur récupération. Commandes possibles pour des poids de 250 g, 500 g, 750 g, 1 kg = 9.80 €... (un multiple de 250 g) . Les champignons se conservent une semaine dans le bas du frigo, dans un sachet papier ou une boîte hermétique. Ils peuvent être congelés, tel quel ou coupés en lamelles, et être utilisés dans les deux mois sans décongélation préalable.

Les distributions :

Les distributions ont lieu au boulodrome de la Noé Cottée le VENDREDI de 18h00 à 19h30 conformément au planning de livraisons édités sur le site de l'AMAP. D'une manière générale, la livraison par Agari Breizh s'effectuera la veille à la Ferme de Rublé (à Saint Colomban 44310) sur un lieu équipé d'une chambre froide. La Ferme de Rublé livrera à son tour sur le site de l'AMAP le vendredi soir. Un amapien de permanence sera chargé de mettre à disposition la marchandise le vendredi soir sur le site de distribution (ensachage).

Dates de livraisons QUINZAINES : 21/10, 4/11, 18/11, 2/12, 16/12, 13/01, 27/01, 10/02, 24/02, 10/03, 24/03, 7/04, 21/04, 5/05, 2/06, 16/06, 30/06, 25/08, 8/09, 22/09, 6/10.

ATTENTION : Arrêt des livraisons durant la période estivale suivant le planning des distributions de la Ferme de Rublé.

Engagements réciproques :

La productrice s'engage à :

- fournir, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, des champignons de Paris extra frais, cueillis à la main, cultivés (et certifiés) conformément aux normes de l'agriculture biologique.
- Utiliser, pour la champignonnière artisanale, une énergie renouvelable, le biogaz, pour favoriser la croissance du champignon à une température douce et constante dans de bonnes conditions d'hygiène.
- Utiliser un substrat (compost à base de paille et de fumier animal) certifié bio. Une fois le cycle terminé, il es recyclé comme engrais de premier choix.
- Respecter la réglementation relative à la marchandise.
-

Je, (l'adhérent) m'engage à :

- Soutenir, pour la durée du contrat, en faisant acte d'engagement solidaire avec la productrice par avance de trésorerie, et en partageant les risques liés aux aléas de la production champignonnière.
- Venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. Les sachets non retirés à la fin de la distribution seront partagés entre les amapiens assurant la permanence, sans remplacement ni remboursement.
- Assurer au moins une « permanence » par semestre, qui consiste à réaliser l'ensachage des produits sur le lieu de distribution de l'AMAP d'après un tableau mis à disposition à cet effet. Je m'inscris sur le planning du site prévu à cet effet le plus tôt possible :

<http://amap.saintseb.free.fr>.

Participer, selon mes disponibilités, au fonctionnement de l'AMAP et aux tâches proposées par la productrice.

Respecter la Charte des AMAP et de par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP Les GUMES (documents consultables sur le site de l'AMAP.)

- **Modalités de paiement :**

Nombre de distributions	Poids par distribution (0,25kg, 0,5kg, 1kg...)	=	Poids total en kg	*	Prix/kg contrat	=	Montant contrat	Chèques (0 à 3)	Montant par chèque
	*			*	9,80 €				

Le paiement s'effectue par chèques à l'ordre de « AGARI BREIZH », datés du jour de la signature du contrat, et remis avant la première livraison.

L'adhérent : Adresse Tél : Mail :	Fait le...../.....2021 A St Sébastien S/L Signature :	La productrice : Anne Gragnic Sarl Agari Breizh - Keraffray 56500 Moustoir-Remungol Mail : agaribreizh@free.fr Signature :
---	--	--